

Colombelles, le 12 mai 2026

Cher(e) Collègue,

En votre qualité de délégué(e) titulaire, j'ai le plaisir de vous informer que le Comité syndical du SYVEDAC se réunira, en séance,

**Le Mardi 19 mai 2026 à 18h00**

**Dans les locaux de la Communauté urbaine CAEN LA MER**

**16 rue Rosa Parks à CAEN (les Rives de l'Orne)**

**Salle de l'Hémicycle**

Dès votre arrivée et après avoir signé la feuille de présence, une photographie sera réalisée afin de constituer le trombinoscope des élus.

L'ordre du jour de cette séance aura pour objet :

1. Composition du Comité syndical – Installation des délégués titulaires et des délégués suppléants.
  2. Désignation d'un secrétaire de séance.
  3. Election du Président du SYVEDAC.
  4. Composition du Bureau du SYVEDAC – Détermination du nombre de Vice-présidents et des autres membres du Bureau.
  5. Election des Vice-présidents et des autres membres du Bureau du SYVEDAC.
- Lecture de la Charte de l' élu(e) local(e)aux délégués du SYVEDAC.
6. Délégation d'attributions du Comité syndical au Président du SYVEDAC.
  7. Fixation des indemnités de fonctions du Président et des vice-présidents.
  8. Commission d'Appel d'Offres – Modalités de dépôt des listes.
  9. Commission de Délégation de Service Public – Modalités de dépôt des listes.
  10. Commission Consultative des Services Publics Locaux – Election des membres.
  11. Commission de suivi de site de la Société d'Incinération de Résidus Urbains de l'Agglomération Caennaise (SIRAC) sur le territoire de Colombelles.
  12. SPL NORMANTRI - Nomination des représentants au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale.
  13. Approbation du Procès-verbal de la séance du 10 mars 2026.
  14. Décisions prises par le Président du SYVEDAC dans le cadre de ses délégations (délégation du Comité syndical du 8 septembre 2020).
  15. Questions diverses



Je vous rappelle que les statuts du SYVEDAC prévoient la désignation par chaque groupement de délégués suppléants à hauteur de 50% du nombre de délégués titulaires. Un délégué suppléant siège au Comité syndical avec voix délibérative en cas d'empêchement ou d'absence d'un titulaire du groupement. Il peut remplacer tout titulaire de son groupement. De ce fait, le vote par procuration n'est pas autorisé.

Vous trouverez ci-joints les projets de notes relatifs aux points de l'ordre du jour.

Je vous remercie, par avance, de bien vouloir confirmer votre présence au 02.31.28.40.03 - [l.corigliano@syvedac.org](mailto:l.corigliano@syvedac.org) afin qu'en cas d'indisponibilité, elle puisse en informer un membre suppléant.

Comptant sur votre présence, veuillez agréer, cher(e) collègue, mes sincères salutations.

Olivier PAZ  
Président du SYVEDAC

